

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_16

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **20**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Désaffectation et
déclassement du
domaine public des
parcelles sises rue
Camille Claudel**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

07 décembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

29 novembre 2023

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant :

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_16-DE

S²LO

Qu'il convient de constater la désaffectation des parcelles cadastrées AW 1208 (ex AW 905p), AX 598 et AX 600 sises rue Camille Claudel pour ensuite les déclasser du domaine public communal en vue de les reclasser dans le domaine privé communal préalablement à leurs cessions.

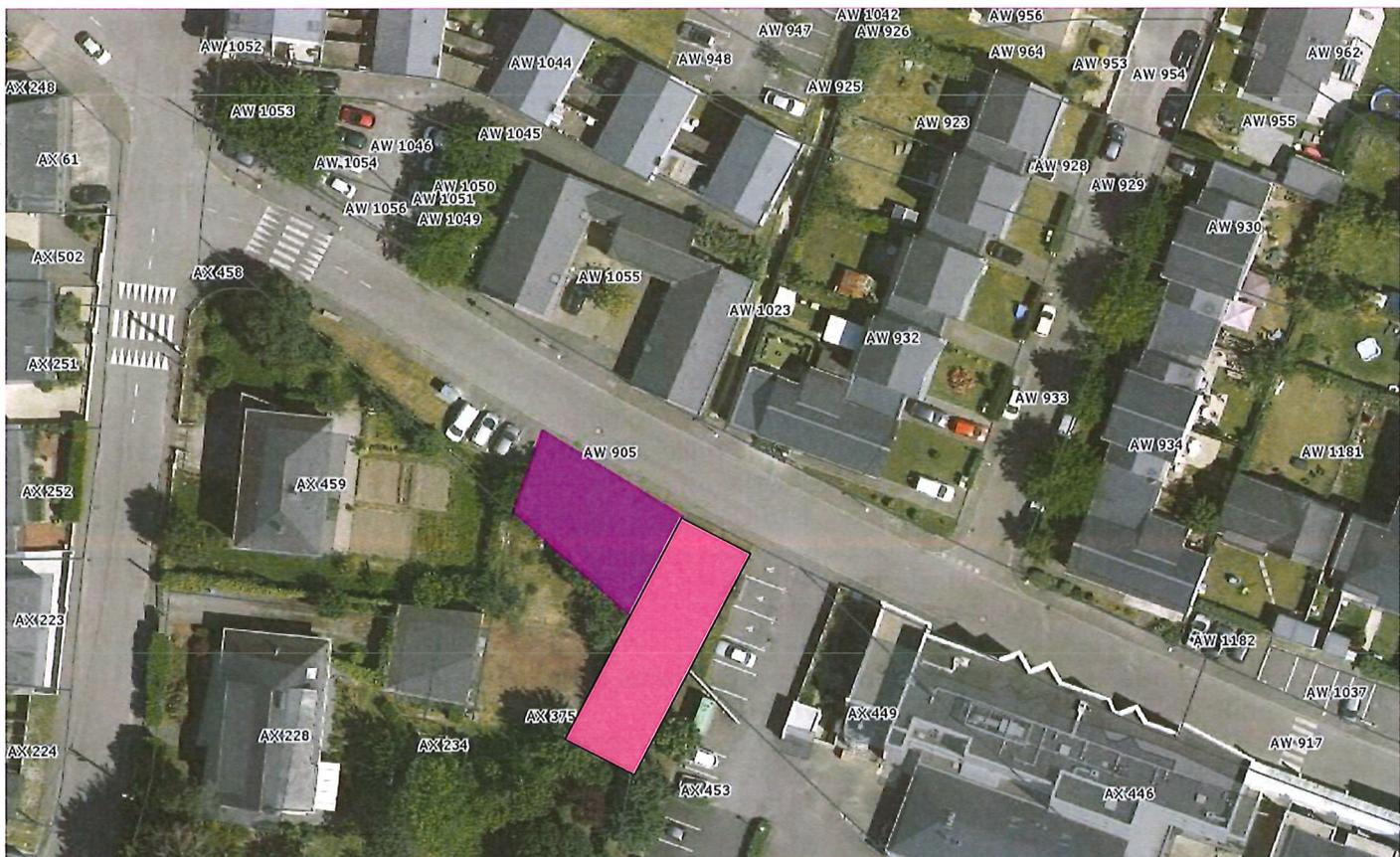
Que dans le cadre du projet de construction d'une résidence autonomie de la MAEPA Camille Claudel, il est nécessaire d'inclure une partie du délaissé communal (AW 905 p) situé en appui de la rue Camille Claudel et des deux parcelles jouxtant ce délaissé (AX 598 et AX 600).

Qu'en application de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, la procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique, le projet ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de l'emprise à déclasser.

Que la cession des parcelles sises rue Camille Claudel à Trignac cadastrées AW 1208, AX 598 et AX 600 d'une superficie totale de 415 m² s'inscrit dans cet objectif.

Que jusqu'à présent ces parcelles étaient utilisées par le public et plus particulièrement par les résidents de l'ÉPAHD Camille Claudel, ce qui les a de fait intégrer dans le domaine public communal.

Qu'il convient donc en préalable à la cession de ces parcelles de procéder à leurs déclassements du domaine public communal.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 28 novembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 : D'approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal des parcelles sises Rue Camille Claudel, cadastrées AW 1208, AX 598 et AX 600 d'une superficie totale de 415 m² en vue de les reclasser dans le domaine privé communal préalablement à leurs cessions.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 26 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |



Pour extrait conforme
Le Maire,
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
Publié au affiché le :
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_16-DE